



## **Conseil d'administration**

**Objet :** Procès-verbal  
**Date :** Séance ordinaire du 29 juin 2022  
**Heure :** 16 h (17 h aux Îles-de-la-Madeleine)  
**Lieu :** Vidéoconférence (Zoom)

---

### **PRÉSENCES**

- M<sup>me</sup> Yolaine Arseneau Directrice générale et secrétaire générale
- M. Antonio J. Blouin Groupe socio-économique et vice-président
- M. Paul-André Bourque-Éloquin Entreprise
- M. Guillaume Chassé Enseignant, campus de Gaspé
- M<sup>me</sup> France Côté Parent
- M. Jean-Michel Côté Titulaire de DEC, programme technique
- M<sup>me</sup> Josée Laflamme Groupe socio-économique
- M. Carol Cotton Groupe socio-économique et président
- M. Joey Fugère Parent
- M. Jean Gagné Directeur des études
- M<sup>me</sup> Junlian Leblanc Titulaire de DEC, préuniversitaire
- Mme Nancy Vigneau Enseignante, campus des Îles-de-la-Madeleine

### **ABSENCES**

- M. Malek Arab Groupe socio-économique
- M<sup>me</sup> Claudia Delaney Entreprise
- M<sup>me</sup> Marie-Lyne Larrivée Professionnelle
- M<sup>me</sup> Caroline Stevens Groupe socio-économique



### **POSTES VACANTS**

- Représentant ou représentante du personnel de soutien (1)
- Représentant ou représentante des étudiants et étudiantes (2)

### **ASSISTENT À LA RÉUNION**

- M. Charles Flageole                      Personnel-cadre observateur
- M<sup>me</sup> Josiane Michaud                      Secrétaire de réunion

### **PERSONNES INVITÉES**

- M<sup>me</sup> Karoline Morris                      Directrice du service des ressources matérielles  
et financières



## **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification des présences et atteinte du quorum;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Déclaration d'intérêts;
5. Suivi des postes au conseil d'administration;
6. Adoption du procès-verbal du 27 avril 2022 :
  - 6.1. Suivi du procès-verbal du 27 avril 2022;
7. Adoption du procès-verbal du 1<sup>er</sup> juin 2022 :
  - 7.1. Suivi du procès-verbal du 1<sup>er</sup> juin 2022;
8. Période de questions pour la communauté collégiale;

### **DÉCISIONS**

9. Nouvelles versions de programmes :
  - 9.1. Techniques d'intervention en criminologie;
  - 9.2. Programmes en foresterie;
10. Budget de fonctionnement 2022-2023;
11. Emprunt à long terme – Rénovations à la piscine du pavillon des sports Marcel-Bujold;
12. Approbation de dépenses – Progiciel de gestion intégré;
13. Bail emphytéotique – CPE Le Voyage de mon enfance;
14. Approbation de dépenses – Réfection du pavillon des sports Marcel-Bujold;
15. Modification – Politique institutionnelle visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel;
16. Entente entre les membres de Groupe Collegia;
17. Autorisation de signature – Direction du campus de Gaspé;
18. Collaborations entre le Cégep et Merinov;
19. Lettre au ministère de l'Enseignement supérieur – Ponction budgétaire;

### **INFORMATION**

20. Correspondances;
21. Dépôt du procès-verbal du comité exécutif du 27 avril 2022;
22. Dépôt des rapports de vote électronique;
23. Dépôt des rapports des comités du conseil d'administration;
24. Évaluation annuelle du directeur des études;



25. Bilan et plan d'action de la Direction générale et de la Direction des études;
26. Information du président;
27. Information de la directrice générale;
28. Information du directeur des études;
29. Suivi de la planification stratégique et du plan de la réussite 2023-2028;
30. Suivi des travaux à la résidence étudiante;
31. Suivi du campus de Montréal;
32. Suivi des activités à l'international;
33. Questions diverses;
34. Élections au conseil d'administration;
35. Date de la prochaine assemblée;
36. Levée de la séance.

## 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres à 16 h 11.

Le président demande l'autorisation des membres afin que la séance soit enregistrée uniquement à des fins de transcription du procès-verbal. Une fois le procès-verbal adopté, à la séance suivante du conseil, l'enregistrement sera supprimé.

## 2. VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET ATTEINTE DU QUORUM

La secrétaire générale procède à la vérification des présences et confirme l'atteinte du quorum.

## 3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président procède à la lecture de l'ordre du jour. Les membres sont invités à ajouter des sujets.

Sur une proposition de Jean-Michel Côté appuyée par Josée Laflamme, il est résolu :

D'adopter le projet d'ordre du jour de la séance ordinaire du 29 juin 2022.

Résolution CA-2122-93

Fichier joint : *Projet\_ordre\_du\_jour\_CA\_2022-06-29*

## 4. DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

Le président invite les membres à signifier tout conflit d'intérêts ou toute apparence de conflit d'intérêts en lien avec un ou des sujets inscrits à l'ordre du jour.

Junlian Leblanc a informé la secrétaire générale qu'elle allait être candidate aux élections provinciales. Les membres du conseil sont informés que du 15 août au 4 octobre, Julian Leblanc va se retirer de l'ensemble des séances et décisions du conseil d'administration pour éviter tout conflit d'intérêts potentiel.

## 5. SUIVI DES POSTES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil souligne le départ de Carol Cotton et de Caroline Stevens comme membres du conseil et tient à les remercier chaleureusement pour leur contribution. Le vice-président, Antonio J. Blouin, souligne la patience, le grand sens de l'écoute ainsi que la formation et l'expérience du président, qui ont très bien servi le Cégep. Il souligne également l'intérêt et la fierté démontrés par le président dans toutes ses activités de représentation.

Sur une proposition de Josée Laflamme appuyée par Antonio J. Blouin, il est résolu :

D'adopter une motion de félicitations pour souligner l'excellence de l'implication de Carol Cotton à titre de président du conseil d'administration.

Résolution CA-2122-94

Le ministère est à finaliser la procédure de nomination des personnes qui remplaceront Carol Cotton et Caroline Stevens. Dans l'intervalle, Carol Cotton va demeurer en poste, et le mandat de Caroline Stevens va se terminer le 29 juin 2022.

## 6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 27 AVRIL 2022

La secrétaire générale est exemptée de la lecture du procès-verbal qui a été acheminé aux membres en conformité avec le Règlement n° 1 de régie interne du Cégep.

Sur une proposition de Guillaume Chassé appuyée par Paul-André Bourque-Éloquin, il est résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 avril 2022.

Résolution CA-2122-95

Fichier joint : Procès-verbal\_CA\_2022-04-27

## 6.1. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 27 AVRIL 2022

Un suivi de la mission en Afrique de l'Ouest sera effectué à la séance ordinaire du 21 septembre 2022.

## 7. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1<sup>ER</sup> JUIN 2022

La secrétaire générale est exemptée de la lecture du procès-verbal qui a été acheminé aux membres en conformité avec le Règlement n° 1 de régie interne du Cégep.

Sur une proposition de Nancy Vigneau appuyée par Paul-André Bourque-Éloquin, il est résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2022.

Résolution CA-2122-96

Fichier joint : Procès-verbal\_CA\_2022-06-01

## 7.1. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 1<sup>ER</sup> JUIN 2022

Il n'y a aucun suivi.

## 8. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LA COMMUNAUTÉ COLLÉGIALE

En conformité avec la résolution CA-02-176, la secrétaire générale a informé la communauté collégiale qu'une période de questions était prévue à l'ordre du jour de la réunion du conseil.

Aucune question n'a été posée.

## 9. NOUVELLES VERSIONS DE PROGRAMMES

### 9.1. TECHNIQUES D'INTERVENTION EN CRIMINOLOGIE

La version ministérielle actuelle du programme de Techniques d'intervention en délinquance date de 2004, et elle devait être revue. Le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) a d'abord produit une analyse de la profession de technicienne ou technicien en intervention en délinquance, ce qui a été fait en 2019. Le contenu du nouveau programme a été développé, et des consultations ont été menées auprès des personnes concernées du marché du travail et du réseau de l'éducation. Lors de ces consultations, il a été proposé de ne plus faire référence au mot « délinquance », qui peut avoir une connotation péjorative. Le titre de Techniques d'intervention en criminologie a été retenu.

Le nouveau devis de programme a ensuite été rendu disponible à l'équipe enseignante, qui a élaboré la présente version de programme soumise pour adoption.

**Considérant** l'obligation d'élaborer une nouvelle version locale de programme pour tenir compte du nouveau devis ministériel ;

**Considérant** la recommandation favorable de la Commission des études à sa séance du 13 avril 2022 ;

Sur une proposition de Nancy Vigneau appuyée par Joey Fugère, il est résolu :

D'approuver la nouvelle version du programme de *Techniques d'intervention en criminologie* au campus de Carleton-sur-Mer.

Résolution CA-2122-97

Fichier joint : *Techniques\_intervention\_criminologie*



## 9.2. PROGRAMMES EN FORESTERIE

Les programmes de DEC en technologie forestière, de DEC en technologie forestière version spécialisée (double diplomation) et l'AEC en inventaire forestier prévoient l'organisation de stages. Il était toutefois nécessaire de modifier les programmes pour arrimer les périodes de stages entre les programmes et permettre aux étudiantes et étudiants qui veulent poursuivre des stages en alternance travail-études de le faire pendant l'été.

**Considérant** la nécessité de modifier la façon d'intégrer les stages dans les programmes de foresterie ;

**Considérant** la recommandation favorable de la Commission des études à sa séance du 11 mai 2022 ;

Sur une proposition de France Côté appuyée par Guillaume Chassé, il est résolu :

D'approuver la nouvelle version du programme du diplôme d'études collégiales en technologie forestière, du diplôme d'études collégiales en technologie forestière version spécialisée et de l'attestation d'études collégiales en inventaire forestier, au campus de Gaspé.

Résolution CA-2122-98

*Fichiers joints : DEC\_technologie\_forestièrè,  
DEC\_technologie\_forestièrè\_version\_spécialisée, AEC\_inventaire\_forestier*

## 10. BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2022-2023

Les faits saillants du budget de fonctionnement 2022-2023 sont présentés :

Le budget de fonctionnement 2022-2023 est équilibré pour l'enseignement régulier, mais globalement, si l'on considère nos services autofinancés, il présente un surplus de 162 567 \$.

### Revenus

- Fonctionnement : Les revenus du Cégep provenant de l'allocation initiale sont en hausse de 2 320 749 \$ comparativement à l'an dernier. Cependant, le ministère de l'Enseignement supérieur fera une ponction de 508 800 \$ dans les revenus reportés et les soldes cumulés.
- Autres revenus : On note une augmentation des revenus pour les AEC, les activités à l'international et certaines allocations du MES. On note une baisse des revenus en ce qui concerne les inscriptions en raison de la baisse de fréquentation du campus de Montréal ainsi qu'une baisse des intérêts bancaires (solde bancaire moins important en raison de la baisse des inscriptions à Montréal).

### Dépenses

- Une augmentation des coûts dans la majorité des postes de dépenses est observée.
- Les coûts de convention et les salaires ont augmenté à la suite des négociations des conventions collectives et de l'ajout de quelques postes au sein de l'organisation.
- Les activités de perfectionnement, les déplacements et les activités d'information ont repris comparativement à l'an dernier, entraînant une hausse des dépenses.
- Une baisse des frais bancaires en lien avec le ralentissement des activités à Montréal est remarquée.

## Autofinancés

- Collegia : malgré l'incertitude face à la reprise des activités au campus de Montréal, un excédent de 187 401 \$ est anticipé, expliqué entre autres par les activités à l'international et par le nombre plus important d'AEC qui seront dispensées au cours de la prochaine année.
- Résidences : Un budget équilibré est anticipé.
- Centre sportif Marcel-Bujold : Un budget équilibré est anticipé.
- Gymnase de Carleton-sur-Mer : Situation semblable à la dernière année, un déficit de 52 371 \$ est donc anticipé. La reprise graduelle des activités à la suite de l'entente de services avec l'organisme Bouge pour que ça bouge devrait améliorer cette situation au courant des prochaines années.
- Formation continue en pêche : Excédent anticipé de 27 737 \$.

**Considérant** l'allocation initiale des cégeps transmise par le ministère de l'Enseignement supérieur et les prévisions de revenus et de dépenses pour l'année 2022-2023 ;

**Considérant** l'obligation pour le Cégep d'adopter un budget annuel de fonctionnement et de le déposer au ministère de l'Enseignement supérieur avant le 30 juin 2022 ;

**Considérant** la recommandation favorable du comité d'audit et des finances à sa rencontre du 28 juin 2022;

Sur une proposition de Junlian Leblanc appuyée par Guillaume Chassé, il est résolu :

D'approuver le budget de fonctionnement 2022-2023 du Cégep de la Gaspésie et des Îles, tel que présenté, et de le déposer au ministère de l'Enseignement supérieur avant le 30 juin 2022.

Résolution CA-2122-99

Fichier joint : Budget\_fonctionnement\_2022-2023

## 11. EMPRUNT À LONG TERME – RÉNOVATIONS À LA PISCINE DU PAVILLON DES SPORTS MARCEL-BUJOLD

Dans le cadre des rénovations majeures de la piscine du Pavillon des sports Marcel-Bujold, un financement de 703 736 \$ a été octroyé par la Ville de Gaspé. Ce financement est versé sur une période de sept ans à raison de versements égaux et consécutifs et sans intérêts.

Le solde à recevoir est actuellement de 502 700 \$ et il est financé par une marge de crédit au fonds de financement du Québec. Comme le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) préconise dorénavant que ces emprunts soient autofinancés, des démarches ont été effectuées auprès de l'institution financière du Cégep pour obtenir un prêt pour une durée maximale de cinq ans. Le MES a donné son autorisation pour contracter ce prêt. Le ministère des Finances a effectué l'analyse de la compétitivité de l'offre reçue et a donné son autorisation de conclure la transaction avec la Banque Nationale du Canada.

**Considérant** l'obligation de contracter des emprunts autofinancés pour les financements externes à ceux du ministère de l'Enseignement supérieur ;

**Considérant** l'offre déposée par la Banque Nationale du Canada ;

**Considérant** les autorisations reçues du ministère de l'Enseignement supérieur et du ministère des Finances ;

**Considérant** la demande de la Banque Nationale du Canada d'avoir une résolution du conseil d'administration qui autorise le déboursement ;

Sur une proposition de Josée Laflamme appuyée par France Côté, il est résolu :

D'autoriser la Banque Nationale du Canada à procéder au déboursement d'un emprunt de 502 700 \$ ayant un terme de 60 mois et un taux d'intérêt fixe de 4,35 %.

Résolution CA-2122-100

## 12. APPROBATION DE DÉPENSES – PROGICIEL DE GESTION INTÉGRÉ

Le contrat pour le progiciel de gestion intégré vient à échéance le 30 juin 2022. Ce progiciel est conçu pour les cégeps et permet de gérer les finances, la paie, la pédagogie, et il offre une interface en ligne.

Même si le contrat comporte une dépense égale ou supérieure au seuil d'appel d'offres public (121 200 \$), la *Loi sur les contrats des organismes publics* permet de contracter de gré à gré lorsqu'un seul contractant est possible en raison d'une garantie, d'un droit de propriété ou d'un droit exclusif. Comme Skytech est le propriétaire exclusif de la licence d'exploitation et des droits de propriété intellectuelle (code source) et que ces services sont requis pour la continuité des opérations du Cégep, il est donc permis de négocier de gré à gré. Un avis juridique a confirmé cette interprétation.

Skytech a déposé plusieurs propositions, et la Direction des affaires juridiques de la Fédération des cégeps a émis une recommandation pour un renouvellement de 36 mois avec option de renouvellement de 24 mois. Cet engagement est cohérent avec la démarche en cours à la Fédération des cégeps de développer un progiciel de gestion intégré pour les cégeps, projet qui sera développé au cours des prochaines années.

Un aperçu des coûts liés au contrat pour les années 2023 à 2027 peut être consulté dans le fichier joint.

**Considérant** la nécessité de se doter d'un progiciel de gestion pour assurer la continuité des opérations ;

**Considérant** la possibilité d'invoquer l'article 13 (2) de la *Loi sur les contrats des organismes publics* qui permet de conclure un contrat de gré à gré même si la dépense est égale ou supérieure au seuil d'appels d'offres publics lorsqu'un seul contractant est possible en raison d'une garantie, d'un droit de propriété ou d'un droit exclusif ;

**Considérant** que l'entreprise Skytech est le propriétaire exclusif de la licence d'exploitation et des droits de propriété intellectuelle et qu'il est donc le seul fournisseur possible ;

Sur une proposition de Nancy Vigneau appuyée par Guillaume Chassé, il est résolu :

D'approuver la dépense d'approximativement 1 259 662 \$ plus taxes avec l'entreprise Skytech Communication inc. pour renouveler les services de progiciel de gestion intégré, pour une durée de 36 mois avec une option de renouvellement de 24 mois.

Résolution CA-2122-101

Fichier joint : Apercu\_couts\_contrat\_Skytech

### 13. BAIL EMPHYTÉOTIQUE – CPE LE VOYAGE DE MON ENFANCE

Depuis 1982, le Cégep loue une partie de terrain inutilisée du campus de Gaspé à un centre de la petite enfance (CPE). Adjacente à ce terrain, une autre portion inutilisée par le Cégep est convoitée par le CPE en vue d'un agrandissement.

La demande du CPE est cohérente avec les besoins du Cégep :

- Le Cégep souhaite participer à un projet important pour la communauté;
- Ce terrain demeurerait inutilisé par le Cégep, puisqu'il est enclavé de gazon de chaque côté;
- L'entretien du terrain occasionne des coûts.

Selon le *Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'un collègue d'enseignement général et professionnel*, la ministre peut autoriser un Cégep à aliéner de gré à gré à un CPE un terrain dont la valeur excède 100 000 \$. La valeur cumulée des deux terrains s'élève à plus de 100 000 \$.

**Considérant** le bail emphytéotique concédé au CPE Le voyage de mon enfance depuis 1982 ;

**Considérant** la résolution 2022-12 du conseil d'administration du CPE Le voyage de mon enfance demandant au Cégep d'accorder au CPE l'autorisation d'utiliser le terrain no 3 147 146 à des fins d'agrandissement de la cour extérieure et de création d'un stationnement additionnel ;

**Considérant** la volonté du Cégep de soutenir le projet d'agrandissement du CPE Le voyage de mon enfance ;

**Considérant** la valeur combinée des deux terrains qui excède 100 000 \$ ;

**Considérant** l'article 6, paragraphe 1, du *Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'un collègue d'enseignement général et professionnel*, qui prévoit que la ministre peut autoriser un Cégep à aliéner de gré à gré à un CPE un terrain dont la valeur excède 100 000 \$ ;

**Considérant** qu'un bail emphytéotique est interprété comme une aliénation au sens de ce Règlement ;

Sur une proposition de Guillaume Chassé appuyée par Jean-Michel Côté, il est résolu :

D'approuver la modification au bail emphytéotique de 1982 en vigueur avec le Centre de la petite enfance Le voyage de mon enfance afin d'y ajouter la parcelle de terrain no 3 147 146, une fois l'autorisation de la ministre obtenue.

Résolution CA-2122-102

## 14. APPROBATION DE DÉPENSES – RÉFECTION DU PAVILLON DES SPORTS MARCEL-BUJOLD

Le pavillon des sports Marcel-Bujold du campus de Gaspé date de 1973. Il requiert des travaux majeurs sur sa couverture, qui n'a jamais été remplacée. Depuis plusieurs années, le Cégep effectue des réparations localisées, mais une réfection est maintenant nécessaire, sauf sur le toit du gymnase, qui est en très bon état considérant sa composition différente. De plus, deux murs de briques s'effritent et doivent donc être remplacés.

Des plans et devis ont été créés par une firme d'architectes. Les travaux ont été évalués à 936 981 \$ plus taxes, ce qui respecte le budget du Cégep pour ces travaux. Un appel d'offres public a été publié, et une soumission a été reçue. À la suite de l'ouverture de la soumission, l'admissibilité et la conformité administrative du document ont été confirmées. Le coût proposé est 5 % plus élevé que l'évaluation de la firme d'architectes, mais les budgets du Cégep peuvent absorber ce dépassement considéré comme acceptable.

**Considérant** l'appel d'offres CGI-2122-041 publié du 20 mai au 20 juin 2022 ;

**Considérant** la soumission reçue et l'analyse de son admissibilité et de sa conformité aux plans et devis ;

**Considérant** que le coût du contrat respecte le budget du Cégep de la Gaspésie et des Îles ;

Sur une proposition de Paul-André Bourque-Éloquin appuyée par Joey Fugère, il est résolu :

D'approuver la dépense de 985 000 \$ plus taxes pour la réfection partielle de parements extérieurs et de toiture au pavillon des sports Marcel-Bujold, travaux effectués par Construction Béton 4 Saisons inc.

Résolution CA-2122-103

## 15. MODIFICATION – POLITIQUE INSTITUTIONNELLE VISANT À PRÉVENIR ET À COMBATTRE LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL

L'article 99 de la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* prévoit que l'article 4 de la *Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur* sera modifié. L'ajout est à la fin de l'alinéa suivant et se lit comme suit : « À la demande de la personne ayant déposé une plainte, l'établissement d'enseignement doit lui communiquer les renseignements relatifs aux suites qui ont été données à la plainte, soit l'imposition ou non d'une sanction ainsi que les détails et les modalités de celle-ci, le cas échéant ». Cette disposition entrera en vigueur le 22 septembre 2022, et dès ce moment, les établissements devront s'y conformer.

Par conséquent, la politique institutionnelle visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel doit être modifiée pour inclure ce changement à son article 10. De plus, l'expérience vécue depuis l'adoption de la politique en 2019 a révélé quelques incohérences mineures dans le texte de la politique. Des ajustements ont donc été présentés au comité de direction. En plus du changement imposé par la loi, le comité de direction propose au conseil d'administration qu'il adopte ces changements mineurs sans passer par une consultation générale.

**Considérant** l'avis favorable du comité de direction pour l'adoption des changements proposés ;

**Considérant** l'article 2.04 du Règlement de régie interne qui confie au conseil d'administration la responsabilité d'adopter toutes modifications aux politiques et règlements du Cégep de la Gaspésie et des Îles ;

Sur une proposition de Joey Fugère appuyée par France Côté, il est résolu :

D'adopter les changements proposés à la politique institutionnelle visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel qui entreront en vigueur le 22 septembre 2022.

Résolution CA-2122-104

Fichier joint : Politique\_violences\_caractère\_sexuel\_MAJ\_2022-06-29



## 16. ENTENTE ENTRE LES MEMBRES DU GROUPE COLLEGIA

**Considérant** l'entente intervenue entre le Cégep de Rivière-du-Loup, le Cégep de Matane et le Cégep de la Gaspésie et des Îles concernant les activités du Groupe Collegia, entente dénoncée par le Cégep de Rivière-du-Loup le 24 février 2022;

**Considérant** le souhait du Cégep de Matane et du Cégep de la Gaspésie et des Îles de poursuivre leurs collaborations pour les activités de reconnaissance des acquis, de services aux entreprises et pour l'offre d'attestations d'études collégiales;

Sur une proposition de Nancy Vigneau appuyée par Antonio J. Blouin, il est résolu :

D'autoriser la directrice générale, Yolaine Arseneau, à poursuivre les négociations et à signer le nouveau protocole d'entente qui encadre les activités du Groupe Collegia à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

Résolution CA-2122-105

## 17. AUTORISATION DE SIGNATURE — DIRECTION DU CAMPUS DE GASPÉ

Avec l'entrée en fonction de Stéphane Côté à la direction du campus de Gaspé le 13 juin 2022, il convient de l'autoriser à signer tous les documents en lien avec sa fonction.

**Considérant** la nomination de Stéphane Côté au poste de directeur du campus de Gaspé le 13 juin 2022 ;

Sur une proposition de Jean-Michel Côté appuyée par Guillaume Chassé, il est résolu :

D'autoriser Stéphane Côté à signer tous les documents en lien avec sa fonction et que cette autorisation soit effective à partir du 13 juin 2022.

Résolution CA-2122-106

## 18. COLLABORATIONS ENTRE LE CÉGEP ET MERINOV

Lors de sa séance du 24 novembre 2021, le conseil a désigné Yolaine Arseneau, directrice générale, comme représentante du Cégep au conseil d'administration de Merinov. Le 6 juin 2022, le président du conseil d'administration de Merinov a informé le Cégep que la candidature proposée ne pouvait être retenue, d'abord parce que le cadre de référence sur la nomination des membres du conseil d'administration de Merinov prévoit que deux candidatures doivent être déposées par le Cégep. De plus, la candidature de Yolaine Arseneau est perçue par Merinov comme étant potentiellement en conflit d'intérêts (puisqu'elle est directrice générale de l'organisme qui confie la gestion du CCTT à Merinov), et Merinov est d'avis que cette situation soulève des enjeux de confidentialité. Enfin, la nomination de la directrice générale par le conseil d'administration du Cégep au conseil d'administration de Merinov est perçue comme l'expression d'un bris de confiance de la part du Cégep vers Merinov.

**Considérant** la décision du conseil lors de sa séance du 24 novembre 2021 de déposer la candidature de Yolaine Arseneau à titre de représentante du Cégep de la Gaspésie et des Îles au conseil d'administration de Merinov;

**Considérant** le cadre de référence sur le recrutement des administrateurs de Merinov qui prévoit le dépôt par le Cégep de deux candidatures;

**Considérant** que la candidature de la directrice générale et son rejet par Merinov suscitent des préoccupations sur les collaborations et le niveau de confiance entre les deux organisations;

**Considérant** que le seul reproche objectif que le conseil d'administration de Merinov peut émettre serait que le conseil d'administration du Cégep n'ait pas soumis deux candidatures, comme stipulé dans leur cadre de référence;

Sur une proposition de Nancy Vigneau appuyée par Junlian Leblanc, il est résolu :

De proposer la candidature de Serge Rochon, directeur du campus des Îles-de-la-Madeleine, comme deuxième candidature du Cégep, et déposer à nouveau la candidature de Yolaine, afin de respecter le cadre de référence sur la nomination des administrateurs de Merinov.

Résolution CA-2122-107

Sur une proposition de Guillaume Chassé appuyée par Joey Fugère, il est résolu :

De proposer au conseil d'administration de Merinov d'initier conjointement une démarche de médiation avec pour objectif de rétablir la collaboration et la confiance entre les deux organisations.

Résolution CA-2122-108

## 19. LETTRE AU MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR – PONCTION BUDGÉTAIRE

Les cégeps ont accumulé des surplus budgétaires, et le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) a décidé d'effectuer une ponction de 30 millions de dollars dans les soldes de fonds des cégeps en surplus. Pour le Cégep de la Gaspésie et des Îles, il s'agit d'un montant de 508 000 \$. Le forum des présidents des conseils d'administration des cégeps a transmis une lettre au MES afin de lui témoigner son désaccord et sa déception face à cette décision.

**Considérant** la décision du ministère de l'Enseignement supérieur d'effectuer une ponction à même les surplus budgétaires des cégeps;

**Considérant** que pour le Cégep de la Gaspésie et des Îles, cette ponction équivaut à un montant de 508 000 \$;

**Considérant** l'impact de cette ponction sur l'équilibre budgétaire du Cégep de la Gaspésie et des Îles;

**Considérant** la lettre de doléances transmise par le Forum des présidents des conseils d'administration des cégeps au ministère de l'Enseignement supérieur;

**Considérant** la recommandation du comité d'audit et des finances, lors de sa séance du 28 juin 2022, que le conseil d'administration transmette une lettre de doléances à la ministre de l'Enseignement supérieur;

Sur une proposition d'Antonio J. Blouin appuyée par Joey Fugère, il est résolu :

De signifier par lettre, à la ministre de l'Enseignement supérieur, les doléances du conseil d'administration du Cégep de la Gaspésie et des Îles face à la ponction budgétaire dans les surplus accumulés des cégeps.

Résolution CA-2122-109

## 20. CORRESPONDANCES

Les correspondances suivantes ont été reçues :

- 2022-04-26 : Lettre du ministère de l'Enseignement supérieur (MES) concernant la mise à jour des devis scolaires du Cégep pour l'année 2022-2023;
- 2022-05-17 : Lettre du MES concernant de nouvelles mesures budgétaires pour favoriser la réussite à l'enseignement supérieur et pour contrer la pénurie de main-d'œuvre;
- 2022-06-07 : Réponse de Mario Mimeault à la motion de félicitations transmise par le conseil d'administration;
- 2022-06-13 : Lettre du MES qui annonce une allocation particulière de 1 543 000 \$ pour l'acquisition d'un simulateur de navigation à l'ÉPAQ;
- 2022-06-21 : Lettre de l'Autorité des marchés financiers annonçant la fermeture de l'examen portant sur l'entente conclue avec Matrix (examen ouvert le 11 février 2022).

## 21. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 27 AVRIL 2022

Le procès-verbal est déposé à titre informatif.

*Fichier joint : Procès-verbal\_CE\_2022-04-27*

## 22. DÉPÔT DES RAPPORTS DE VOTE ÉLECTRONIQUE

Les rapports de vote électronique suivants sont déposés à titre informatif :

- 2022-05-05;
- 2022-06-10.

## 23. DÉPÔT DES RAPPORTS DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les rapports suivants sont déposés à titre informatif :

- 2022-05-09 et 2022-05-25 : Comité des ressources humaines (les rencontres concernant l'évaluation du directeur des études et les rapports ne sont pas déposés par souci de confidentialité);
- 2022-06-22 : Comité de gouvernance et d'éthique;
- 2022-06-28 : Comité d'audit et des finances (le rapport sera déposé à la séance du 21 septembre 2022).

## 24. ÉVALUATION ANNUELLE DU DIRECTEUR DES ÉTUDES

Conformément au *Règlement relatif à la nomination, à l'évaluation et au renouvellement de mandat du directeur général et du directeur des études*, le rapport d'évaluation du directeur des études est présenté au conseil à huis clos.

Le directeur des études se retire des discussions pour ce point.

Sur une proposition de Antonio J. Blouin appuyée par Guillaume Chassé, il est résolu :

D'ouvrir le huis clos pour le traitement de ce point à 17h09.

Le président propose d'autoriser les personnes observatrices à être présentes pendant le huis clos.

Sur une proposition de Joey Fugère appuyée par Jean-Michel Côté, il est résolu :

D'autoriser Charles Flageole et Josiane Michaud pour la durée du huis clos.

Le président du comité des ressources humaines présente les faits saillants de l'évaluation annuelle du directeur des études.

*Fichier joint : Appréciation\_globale\_JGagne\_Juin22*

Sur une proposition de Yolaine Arseneau appuyée par Joey Fugère, il est résolu :

De lever le huis clos à 17h13.

Le directeur des études se joint aux discussions.

Sur une proposition de Joey Fugère appuyée par Paul-André Bourque-Éloquin il est résolu :

D'adopter une motion de félicitations pour souligner l'excellence de l'évaluation annuelle de Jean Gagné à titre de directeur des études.

Résolution CA-2122-110

## 25. BILAN ET PLAN D'ACTION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE ET DE LA DIRECTION DES ÉTUDES

La directrice générale et le directeur des études déposent le bilan de leur plan de travail 2021-2022 et leur plan de travail 2022-2023. Les membres sont invités à lire le document et à poser leurs questions à la direction générale d'ici la séance ordinaire du 21 septembre 2022.

*Fichier joint : Bilan21-22\_Plan\_de\_travail22-23*

## 26. INFORMATION DU PRÉSIDENT

Il n'y a pas de nouvelles informations à transmettre.

## 27. INFORMATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

La directrice générale transmet les points d'information suivants :

### **Nouveaux sites Web et marque employeur**

Les membres sont invités à consulter les nouveaux sites Web du Cégep et de l'ÉPAQ et à visiter la page Carrières, qui présente la nouvelle marque employeur du Cégep, au <https://cegepgim.ca/>.

### **Tournée des campus**

Une tournée des campus a été effectuée par la directrice générale ou le directeur des études afin de participer aux galas des finissantes et finissants. Tous les campus ont été visités. Une autre tournée des campus sera effectuée à la rentrée scolaire afin de rencontrer l'ensemble du personnel.

### **Gestion documentaire**

Le Cégep initie une démarche majeure pour revoir l'ensemble de sa gestion documentaire et utiliser les outils offerts par la suite Office 365. Un accompagnement est offert par une firme spécialisée dans le domaine.

### **Processus d'accueil du nouveau personnel**

Un comité de travail s'est penché sur l'amélioration des processus d'accueil du nouveau personnel. Une première série de mesures a été proposée, et les travaux se poursuivront en 2022-2023.

### **Projets à l'international**

Un comité de coordination a été mis en place pour améliorer les communications entre les services du Cégep et de Groupe Collegia ainsi que pour cibler les enjeux internes en lien avec les projets de développement international. L'intégration des projets internationaux à l'intérieur des activités pédagogiques est également abordée.

### **État de situation à l'École des pêches et de l'aquaculture du Québec (ÉPAQ)**

À la suite de constats sur la qualité du climat de travail à l'ÉPAQ, une firme de psychologues industriels a été mandatée et les membres du personnel ont été rencontrés. En mai 2022, l'état de situation de la firme a été présenté aux membres du personnel. Le rapport contient plusieurs recommandations, dont la mise en place d'un comité de pilotage composé de membres du personnel. Des discussions sont également en cours avec la direction de l'école concernant les stratégies pour rétablir le lien de confiance avec le personnel.

Comme il est prévu au *Règlement n° 1 de régie interne du Cégep*, le comité exécutif prendra le relais du conseil d'administration pendant la période estivale et assurera tous les suivis en lien avec ce dossier.

## **28. INFORMATION DU DIRECTEUR DES ÉTUDES**

Il n'y a pas de nouvelles informations à transmettre.

## 29. SUIVI DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE ET DU PLAN DE LA RÉUSSITE 2023-2028

- Pendant la semaine du 31 mai, la firme IdéesFX a visité les campus gaspésiens et a rencontré le comité de la réussite et le conseil d'administration.
- L'étape de la collecte de données pour réaliser le bilan des plans actuels s'est terminée le 10 juin dernier. Une première version du bilan est actuellement en lecture pour commentaires de la part du comité de direction. Une version bonifiée sera transmise aux membres du comité de la réussite et du conseil d'administration. Le document sera bonifié au cours de l'été et présenté à la communauté collégiale en septembre.
- Une deuxième infolettre a été transmise à l'ensemble de la communauté collégiale en juin pour les informer de l'état d'avancement de la démarche.
- Des consultations sont prévues dans chacun des campus en octobre prochain.

*Fichier joint : Planification2328\_Infolettre\_juin22*

## 30. SUIVI DES TRAVAUX À LA RÉSIDENCE ÉTUDIANTE

- Neuf appartements ont été rénovés cette année.
- L'objectif pour l'an prochain est de rénover huit autres appartements.
- Les travaux de rénovation extérieurs ont permis de rénover trois pavillons.
- Les travaux pour construire la passerelle entre les résidences et le Cégep débuteront à l'automne 2022.
- Le taux d'occupation est de 100 % pour l'automne prochain et il y a une liste d'attente.



## 31. SUIVI DU CAMPUS DE MONTRÉAL

- Les cohortes actuelles se terminent au plus tard le 31 décembre 2023.
- Il y aura possibilité de démarrer de nouvelles cohortes en septembre 2022 seulement si les cours se terminent au plus tard en décembre 2023.
- Il y aura possibilité de démarrer de nouvelles cohortes au-delà du 31 décembre 2023 seulement si le Cégep a la garantie d'accueillir un minimum de 300 étudiantes et étudiants. Selon ce scénario, la reprise serait graduelle pour laisser le temps au Cégep d'embaucher du nouveau personnel.
- Un état de situation sera présenté au conseil, au plus tard le 31 mars 2023. Si les activités n'ont pas repris à ce moment, il sera probablement proposé de mettre fin aux opérations du campus de Montréal au 31 décembre 2023. Si les activités ont repris, un plan de développement sera déposé.
- À court terme, le partenaire Matrix a proposé au Cégep de démarrer de plus petites cohortes et d'assumer les pertes. Puisque cette proposition est assortie d'une liste d'attente, les différents services impliqués vont d'abord se pencher sur la proposition pour en prendre la mesure, mais il est mentionné qu'il demeure important de se garder une certaine indépendance vis-à-vis de notre partenaire. Si une entente plus formelle devait se concrétiser, qui viendrait changer les orientations mentionnées ci-haut, elle sera présentée au conseil d'administration.

## 32. SUIVI DES ACTIVITÉS À L'INTERNATIONAL

Les fiches de projets sont déposées à titre informatif.

Fichier joint : *Fiches\_projets\_international\_2022-06-29*

### 33. QUESTIONS DIVERSES

Josiane Michaud, secrétaire de réunion pour le conseil d'administration, quitte ses fonctions le 15 juillet prochain.

Sur une proposition de Carol Cotton, appuyée par Guillaume Chassé, il est résolu :

D'adopter une motion de félicitations pour souligner le travail et la contribution de Josiane Michaud, secrétaire de réunion, dont c'est la dernière du conseil d'administration.

Résolution CA-2122-111

### 34. ÉLECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La secrétaire générale, Yolaine Arseneau, assure d'office le rôle de présidente d'élection et de scrutin. Pour l'assister dans son rôle, il convient de nommer deux scrutateurs.

Sur une proposition de Guillaume Chassé appuyée par Paul-André Bourque-Éloquin, il est résolu :

De nommer Charles Flageole et Josiane Michaud à titre de scrutateurs.

Résolution CA-2122-112

Tout au long du processus d'élection, lorsque l'on fait référence aux membres internes, il s'agit des étudiants et étudiantes et des membres du personnel du Cégep. Lorsque l'on fait référence aux membres externes, il s'agit des représentants et représentantes des groupes socio-économiques, des entreprises, des parents et des titulaires de diplômes du Cégep.

## PRÉSIDENTE

L'élection à la présidence se fait conformément au *Règlement de régie interne du Cégep* et à l'article 14 de la *Loi sur les cégeps* : « Le conseil choisit chaque année son président parmi ceux de ses membres qui ne font pas partie du personnel du collège ou n'y sont pas étudiants. »

La personne qui assure la présidence est membre d'office des comités suivants :

- comité exécutif;
- comité des ressources humaines;
- comité d'audit et des finances (poste réservé d'office à la présidence ou à la vice-présidence);
- comité de gouvernance et d'éthique (poste réservé d'office à la présidence ou à la vice-présidence);
- participation à des comités ad hoc.

Les principales responsabilités de la présidence sont :

- de s'assurer que le conseil est dûment organisé et qu'il fonctionne efficacement;
- d'assurer la coordination des travaux du conseil avec le comité exécutif et les comités statutaires;
- de dresser, en collaboration avec la direction générale, le plan annuel de travail du conseil.

Carol Cotton est actuellement président du conseil d'administration.

### **ÉLECTION À LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

La présidente d'élection déclare la période de mise en candidature ouverte pour le poste de président ou de présidente. Elle rappelle qu'une personne peut se proposer elle-même.

La personne suivante est mise en candidature :

- Carol Cotton propose Antonio J. Blouin.

La présidente confirme la fermeture de la période de mise en candidature.

- Antonio J. Blouin accepte.

Le conseil nomme Antonio J. Blouin à titre de président du conseil d'administration pour l'année 2022-2023.

## **VICE-PRÉSIDENTE**

L'élection à la vice-présidence se fait conformément au *Règlement de régie interne du Cégep*.

La personne qui assure la vice-présidence est membre d'office des comités suivants :

- comité d'audit et des finances (poste réservé d'office à la présidence ou à la vice-présidence);
- comité de gouvernance et d'éthique (poste réservé d'office à la présidence ou à la vice-présidence).

Les principales responsabilités de la vice-présidence sont :

- d'exercer les pouvoirs de la présidence en cas d'absence ou d'incapacité d'agir de cette dernière;
- d'exercer les pouvoirs que lui délègue le conseil.

Antonio J. Blouin est actuellement vice-président du conseil d'administration.

### **ÉLECTION À LA VICE-PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

La présidente d'élection déclare la période de mise en candidature ouverte pour le poste de vice-président ou de vice-présidente.

La personne suivante est mise en candidature :

- Carol Cotton propose Paul-André Bourque-Éloquin.

La présidente confirme la fermeture de la période de mise en candidature.

- Paul-André Bourque-Éloquin accepte.

Le conseil nomme Paul-André Bourque-Éloquin à titre de vice-président du conseil d'administration pour l'année 2022-2023.

## COMITÉ EXÉCUTIF

En conformité avec l'article 5 du *Règlement de régie interne*, le comité exécutif est composé de la direction générale, de la présidence, de deux membres externes et d'un membre interne. La directrice générale agit d'office à titre de présidente du comité.

Les membres en fonction sont :

- Josée Laflamme, membre externe;
- Paul-André Bourque-Éloquin, membre externe;
- Guillaume Chassé, membre interne.

Les principales responsabilités du comité exécutif sont :

- d'assurer, avec la direction générale, la gestion des ressources humaines, financières, matérielles et de toute matière administrable d'ordre général du Cégep;
- de sanctionner les études;
- d'étudier tous les aspects d'un problème important et de recommander au conseil une ou des solutions.

### **ÉLECTION DES MEMBRES EXTERNES DU COMITÉ EXÉCUTIF (2)**

La présidente d'élection déclare la période de mise en candidature ouverte pour les deux postes de membres externes au comité exécutif.

Les personnes suivantes sont mises en candidature :

- Guillaume Chassé propose Josée Laflamme;
- Josée Laflamme propose Paul-André Bourque-Éloquin;
- Yolaine Arseneau propose Jean-Michel Côté.

La présidente confirme la fermeture de la période de mise en candidature.

- Jean-Michel Côté accepte.
- Paul-André Bourque-Éloquin refuse.
- Josée Laflamme accepte.

Le conseil nomme Jean-Michel Côté et Josée Laflamme à titre de membres externes du comité exécutif pour l'année 2022-2023.

## **ÉLECTION DU MEMBRE INTERNE DU COMITÉ EXÉCUTIF (1)**

La présidente d'élection déclare la période de mise en candidature ouverte pour le poste de membre interne au comité exécutif.

Les personnes suivantes sont mises en candidature :

- Josée Laflamme propose Guillaume Chassé;
- Guillaume Chassé propose Nancy Vigneau.

La présidente confirme la fermeture de la période de mise en candidature.

- Nancy Vigneau accepte.
- Guillaume Chassé refuse.

Le conseil nomme Nancy Vigneau à titre de membre interne du comité exécutif pour l'année 2022-2023.

### **COMITÉ D'AUDIT ET DES FINANCES**

En conformité avec l'article 6 du *Règlement de régie interne*, le comité d'audit et des finances est composé de la présidence ou de la vice-présidence et de deux autres membres. Il peut s'agir de deux membres externes ou d'un membre interne et d'un membre externe. Le conseil doit également nommer la personne qui présidera le comité.

Les membres en fonction sont :

- Paul-André Bourque-Éloquin, membre externe;
- Joey Fugère, membre externe.

Les principales responsabilités du comité d'audit et des finances sont :

- d'exercer une responsabilité de surveillance pour assurer l'intégrité des résultats comptables et financiers;
- d'analyser et de recommander au conseil des politiques et des processus pour les activités de nature financière;
- d'évaluer le processus d'audit externe.

## **MEMBRE D'OFFICE : PRÉSIDENTE OU VICE-PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

La personne à la présidence ou à la vice-présidence est membre d'office du comité. Les personnes élues à ces postes sont invitées à manifester leur intérêt à faire partie du comité d'audit et des finances.

Paul-André Bourque-Éloquin, vice-président, siègera au comité.

## **ÉLECTION DES MEMBRES DU COMITÉ D'AUDIT ET DES FINANCES (2)**

La présidente d'élection déclare la période de mise en candidature ouverte pour les deux postes de membres du comité d'audit et des finances.

Les personnes suivantes sont mises en candidature :

- Carol Cotton propose Joey Fugère;
- Carol Cotton propose France Côté;
- Carol Cotton propose Guillaume Chassé.

La présidente confirme la fermeture de la période de mise en candidature.

- Guillaume Chassé accepte (le poste sera de nouveau en élection à l'automne 2022, puisque Guillaume Chassé sera moins disponible à l'hiver).
- France Côté accepte (jusqu'à la fin de son mandat le 30 novembre 2022).
- Joey Fugère refuse.

Le conseil nomme France Côté et Guillaume Chassé à titre de membres du comité d'audit et des finances pour l'année 2022-2023.

## **NOMINATION DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ D'AUDIT ET DES FINANCES**

Le *Règlement de régie interne* prévoit que le conseil nomme, parmi les membres élus, une personne pour présider le comité. La présidente d'élection reçoit les propositions pour désigner quelqu'un à la présidence de ce comité.

Le conseil nomme Paul-André Bourque-Éloquin à la présidence du comité d'audit et des finances pour l'année 2022-2023.

## COMITÉ DE SUIVI DES CCTT

En conformité avec l'article 7 du *Règlement de régie interne*, le comité de suivi des CCTT est composé de la Direction générale, de la Direction des études, du responsable de la recherche et de l'innovation et de deux membres du conseil.

Les membres en fonction sont :

- France Côté, membre externe;
- Malek Arab, membre externe.

Les principales responsabilités du comité de suivi des CCTT sont :

- d'examiner les documents nécessaires à la reddition de compte demandée par le ministère pour chacun des CCTT;
- d'examiner le budget annuel et le rapport financier annuel des CCTT, en collaboration avec le comité d'audit et des finances;
- d'effectuer le suivi des ententes de gestion avec les CCTT.

### **ÉLECTION DES MEMBRES DU COMITÉ DE SUIVI DES CCTT (2)**

La présidente d'élection déclare la période de mise en candidature ouverte pour les deux postes de membres au comité de suivi des CCTT.

Les personnes suivantes sont mises en candidature :

- Carol Cotton propose Nancy Vigneau;
- Carol Cotton propose Malek Arab;
- Yolaine Arseneau propose Joey Fugère;
- Carol Cotton propose France Côté.

La présidente confirme la fermeture de la période de mise en candidature.

- France Côté accepte (jusqu'à la fin de son mandat le 30 novembre 2022).
- Joey Fugère accepte (jusqu'à la fin de son mandat le 25 novembre 2022).
- Malek Arab est absent.
- Nancy Vigneau refuse.

Le conseil nomme France Côté et Joey Fugère membres du comité de suivi des CCTT pour l'année 2022-2023.



## **COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES**

En conformité avec l'article 8 du *Règlement de régie interne*, le comité des ressources humaines est composé de la présidence et de deux membres du conseil. Il peut s'agir d'un membre interne et d'un membre externe ou de deux membres externes.

Les membres en fonction sont :

- Guillaume Chassé, membre interne;
- Antonio J. Blouin, membre externe;

Les principales responsabilités du comité des ressources humaines sont :

- d'assister le conseil dans l'adoption et le suivi des politiques et règlements touchant la planification de la main-d'œuvre, l'acquisition des talents, la formation, le perfectionnement, la gestion de la relève, le code de civilité et les politiques relatives à l'éthique et au comportement;
- de procéder à l'évaluation annuelle et au processus de renouvellement du mandat de direction générale et de direction des études;
- de conseiller le conseil sur toute question qu'il lui soumet.

### **ÉLECTION DES MEMBRES DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES (2)**

La présidente d'élection déclare la période de mise en candidature ouverte pour les deux postes de membres au comité des ressources humaines.

Les personnes suivantes sont mises en candidature :

- Carol Cotton propose Jean-Michel Côté;
- Carol Cotton propose Josée Laflamme;
- Yolaine Arseneau propose Guillaume Chassé.

La présidente confirme la fermeture de la période de mise en candidature.

- Guillaume Chassé accepte.
- Josée Laflamme refuse.
- Jean-Michel Côté refuse.

Le conseil nomme Guillaume Chassé au comité des ressources humaines pour l'année 2022-2023. Le poste vacant sera en élection à l'automne 2022.

## COMITÉ DE RECOURS

En conformité avec l'article 9 du *Règlement de régie interne*, le comité de recours est composé de trois membres externes.

Les membres en fonction sont :

- Malek Arab, membre externe;
- Joey Fugère, membre externe;
- France Côté, membre externe.

Les principales responsabilités du comité de recours sont :

- de traiter équitablement les demandes de recours provenant des étudiantes et étudiants du Cégep à la suite d'une décision prise par la Direction générale en vertu du *Règlement relatif aux conditions de vie au Cégep*.

### **ÉLECTION DES MEMBRES AU COMITÉ DE RECOURS (3)**

La présidente d'élection déclare la période de mise en candidature ouverte pour les trois postes de membres au comité de recours.

Les personnes suivantes sont mises en candidature :

- Guillaume Chassé propose Jean-Michel Côté;
- Guillaume Chassé propose Josée Laflamme;
- Yolaine Arseneau propose Joey Fugère;
- Yolaine Arseneau propose Malek Arab.

La présidente confirme la fermeture de la période de mise en candidature.

- Malek Arab est absent, mais son intérêt est vérifié par courriel et il accepte le poste.
- Joey Fugère accepte (jusqu'à la fin de son mandat le 25 novembre 2022).
- Josée Laflamme refuse.
- Jean-Michel Côté accepte.

Le conseil nomme Jean-Michel Côté, Joey Fugère et Malek Arab membres du comité de recours pour l'année 2022-2023.

## COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

En conformité avec l'article 10 du *Règlement de régie interne*, le comité de gouvernance et d'éthique est composé de la Direction générale, de la présidence et de deux à trois membres du conseil.

Les membres en fonction sont :

- Paul-André Bourque-Éloquin, membre externe;
- Joey Fugère, membre externe.

Les principales responsabilités du comité de gouvernance et d'éthique sont :

- d'établir et de réviser le *Règlement de régie interne* et le code d'éthique et de déontologie du conseil;
- d'assurer le suivi des nominations au conseil d'administration et du plan de relève des membres;
- d'élaborer et de réviser un programme d'accueil et d'intégration des nouveaux membres du conseil et un programme de formation continue pour les membres;
- de s'assurer de la mise en œuvre et de la mise à jour des politiques et des règlements nécessaires au bon fonctionnement du Cégep.

### **ÉLECTION DES MEMBRES AU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE (2)**

La présidente d'élection déclare la période de mise en candidature ouverte pour les deux postes de membres au comité de gouvernance et d'éthique. Il est possible de nommer un troisième membre.

Les personnes suivantes sont mises en candidature :

- Carol Cotton propose Joey Fugère;
- Carol Cotton propose Paul-André Bourque-Éloquin.

La présidente confirme la fermeture de la période de mise en candidature.

- Joey Fugère accepte (jusqu'à la fin de son mandat le 25 novembre 2022).
- Paul-André Bourque-Éloquin accepte.

Le conseil nomme Joey Fugère et Paul-André Bourque-Éloquin membres du comité de gouvernance et d'éthique pour l'année 2022-2023.

## MEMBRE D'OFFICE : PRÉSIDENTE OU VICE-PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La présidence ou la vice-présidence est membre d'office du comité. Les personnes élues à ces postes sont invitées à manifester leur intérêt à faire partie du comité de gouvernance et d'éthique.

Antonio J. Blouin, président, accepte le poste.

### 35. DATE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine assemblée ordinaire aura lieu le 21 septembre 2022. Les membres recevront dans les prochains jours les convocations à l'agenda pour les séances ordinaires du conseil en 2022-2023.

Comme il est prévu au *Règlement de régie interne*, le comité exécutif prend le relais du conseil d'administration pendant la période estivale.

### 36. LEVÉE DE LA SÉANCE

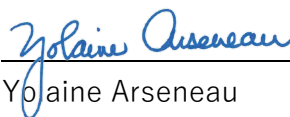
Le président sortant remercie les membres, Antonio J. Blouin pour avoir accepté la présidence et Paul-André Bourque-Éloquin pour avoir accepté la vice-présidence. Il souligne les dossiers qui lui ont tenu à cœur au cours de son mandat et les enjeux qui lui semblent importants pour l'avenir du Cégep.

Le président lève la séance après épuisement de l'ordre du jour à 18 h 18.

### SIGNATURES



Carol Cotton  
Président du conseil d'administration



Yvonne Arseneau  
Directrice générale et secrétaire générale